

Organismes, préparation aux concours

Les organismes de formation

L'ENSSIB (École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques)

L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques est installée à Villeurbanne. Elle a pour mission essentielle de dispenser la formation initiale des conservateurs d'État et de la Ville de Paris. Elle propose également des actions de formation continue, et prépare à plusieurs masters. La formation initiale des bibliothécaires de l'Etat, régie par le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992, est aussi assurée par l'Enssib, ainsi que celle des bibliothécaires de la Ville de Paris.

[Site](#)

Les universités

Les BUT (bachelors universitaires et technologie) et DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

) permettant de se présenter aux concours d'assistant principal de conservation et de bibliothécaire-adjoint spécialisé de classe supérieure sont dispensés par un certain nombre d'IUT et d'universités.

Les CRFCB (Centres régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques)

Créés en 1987 et 1988, les douze centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques proposent, à toutes les catégories de personnels des bibliothèques universitaires et territoriales, des stages de formation continue, des journées et voyages d'étude, des préparations aux concours des bibliothèques d'état et territoriales, des formations longues (formation professionnelle de base ou de spécialisation, parfois sous forme de diplômes d'université).

Soutenus par le Département diffusion des connaissances et documentation (DiCoDoc) au Ministère de chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils ont une mission d'information et d'orientation sur les métiers des bibliothèques et peuvent proposer l'accès à une documentation. Ils participent à la coopération régionale avec tous les acteurs de la formation en région.

[Site](#)

Le CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale organise le concours de conservateur territorial. Il est également responsable de la formation continue des personnels territoriaux dont la formation de préparation aux concours et les formations post-recrutement des agents territoriaux. Celles concernant la catégorie B sont organisées par des délégations régionales, qui disposent d'une grande part d'autonomie, notamment dans le choix des partenaires auprès desquels elles sous-traitent certains modules. Ces délégations ont également en charge l'essentiel de la formation continue des agents territoriaux.

[Site](#)

L'ABF

L'Association des Bibliothécaires de France délivre le titre d'auxiliaire de bibliothèque et organise sa préparation. Celle-ci comprend 200 heures de cours et 35 heures de stage pratique. Elle est dispensée dans

une vingtaine de sites à travers la France et les DOM. Les élèves doivent travailler en bibliothèque à titre salarié ou bénévole. Le titre est homologué au niveau III par le ministère du Travail, chargé de la formation professionnelle. Il a obtenu en 2022 la certification Qualiopi. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur le site de France compétences (possibilité de mobiliser son CPF). Au même titre que les BEP et les CAP, il permet d'accéder au concours externe d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe. Il est généralement apprécié par les employeurs cherchant à recruter un agent en catégorie C.

Les formations

Formation initiale avant concours

Des diplômes professionnels existent aujourd'hui pour tous les niveaux de recrutement.

Il n'existe que deux concours externes qui ne sont accessibles qu'aux candidats justifiant d'une série déterminées de diplômes considérés comme préparant à la profession :

- Bibliothécaire-assistant spécialisé de classe supérieure (État)
- Assistant et assistant principal de conservation (Fonction publique territoriale)

Toutefois, dans la fonction publique territoriale, les candidats ne disposant pas d'un des diplômes concernés peuvent saisir une commission d'équivalence de diplômes gérée par le CNFPT en justifiant de leur parcours professionnel et de leur formation.

Préparation aux concours

Concours externes

Les centres régionaux de formation aux carrières de bibliothèque (CRFCB) préparent aux concours des bibliothèques, sur place ou à distance ; le Cned propose aussi des formations à distance, et l'Institut de préparation à l'administration générale (Ipag) peut proposer des préparations pour les épreuves des catégories A

Le CNFPT propose aux agents en fonction dans une collectivité territoriale une préparation aux concours.

Concours internes

Les CRFCB préparent les agents en poste à l'État aux concours internes.

Dans la fonction publique territoriale, c'est le CNFPT qui a mission d'organiser la préparation aux concours internes, laquelle, sauf pour le concours de conservateur, est confiée aux délégations régionales.

Formations post-recrutement

Ces formations présentent un caractère obligatoire, y compris pour les personnes nommées à la suite de la réussite à un concours interne. Elles comportent toujours une alternance de sessions théoriques et de stages pratiques. Elles ont pour conséquence l'absence permanente ou périodique du nouveau recruté de son poste de travail.

Dans la Fonction publique territoriale, une formation d'intégration de quelques jours est généralement requise.

Conservateurs (État et Fonction publique territoriale)

Une scolarité de 18 mois à plein temps se déroule à l'Enssib (Villeurbanne) pour les élèves conservateurs d'Etat., les conservateurs stagiaires peuvent aussi préparer un master. Les conservateurs territoriaux sont quant à eux formés à l'Inet (Institut national des études territoriales du CNFPT). Contrairement aux élèves conservateurs d'Etat, ils ne sont pas fonctionnaires stagiaires mais rémunérés par le CNFPT et doivent trouver un poste à l'issue de leur formation.

Bibliothécaires (État et Fonction publique territoriale)

La formation post recrutement des bibliothécaires d'Etat est assurée par l'Enssib. Les bibliothécaires sont affectés dès leur recrutement, mais sont sous l'autorité de l'Enssib durant 6 mois puis stagiaires durant 6 mois dans leur établissement d'affectation.

Les conservateurs territoriaux doivent suivre après recrutement une formation d'intégration de 10 jours assurée par le CNFPT.

Bibliothécaires assistants spécialisés (État)

Ils suivent une formation post recrutement à Médiadix (CRFCB situé en Île-de-France) de 150 heures dont 30 heures sont à la charge de l'établissement.

Assistants de conservation (Fonction publique territoriale)

Ils doivent suivre après recrutement une formation d'intégration de 10 jours assurée par le CNFPT.

Emplois de catégorie C

Il n'existe aucune formation post-recrutement pour les magasiniers (État) et les adjoints du patrimoine (Fonction publique territoriale). Une formation au métier est cependant souvent nécessaire pour être recruté ou réussir les concours de "C+" (magasinier principal de 2e classe et adjoint territorial de 1e classe)

Formation continue

La formation continue des agents des bibliothèques est organisée sous différentes formes pédagogiques par le Cnfpt pour les agents territoriaux, par l'ENSSIB et les CRFCB pour tous les agents des bibliothèques, Etat ou territoriaux. La BnF, La Bpi, les Urfig et l'Ecole des Chartes peuvent aussi proposer des formations. Aujourd'hui l'offre proposée est en présentiel, en distanciel ou en hybride. Les structures régionales pour le livre et les associations professionnelles peuvent aussi proposer des journées professionnelles pour permettre aux agents de se former tout au long de la vie. L'offre globale de formation se retrouve sur les sites des partenaires ou sur Bibdoc formation..

Dans la Fonction publique territoriale, le CNFPT est chargé d'organiser les stages de formation continue. Ceux-ci ne doivent pas avoir le caractère de formation diplômante. Ils sont gratuits pour les collectivités qui sont soumises à une cotisation forfaitaire obligatoire. La plupart des stages sont organisés par les délégations régionales, mais aussi au niveau interrégional ou national pour certains thèmes. Des coopérations existent avec d'autres organismes.